

## 1<sup>ère</sup> inscription scolaire dans une école de Ploufragan

La ville de Ploufragan n'applique pas de sectorisation scolaire. Cependant, le choix du lieu de scolarisation se fait en fonction des capacités d'accueil de l'école et s'étend à toute la scolarité de l'enfant.

**A partir du lundi 25 avril 2022**, vous pourrez faire votre demande d'inscription scolaire 2022-2023.

Attention, si votre enfant est déjà scolarisé cette année (2021/2022), vous n'avez pas besoin de faire l'inscription pour 2022/2023. Ce basculement se fait automatiquement.

Le service Jeunesse-éducation a mis en place un portail famille pour les inscriptions : [www.ploufragan.fr](http://www.ploufragan.fr) / pavé « Portails inscriptions et paiements ». Vous pouvez dès maintenant :

Étapes	Nouvelles familles, sans espace sur le portail Jeunesse-éducation	Familles ayant déjà un espace sur le portail Jeunesse-éducation
1	Sur le portail Jeunesse-éducation : créez votre espace (conjoint, enfant, contacts).	Ajouter un nouvel enfant dans "entourage".
2	<b>Créer l'inscription : « dossier unique de renseignements »</b> Cette démarche n'est à effectuer qu'une seule fois pendant la scolarité de l'enfant. (joindre les pièces demandées : justificatif de domicile, livret de famille complet, vaccin DTPolio, assurance). <i>Cette inscription sera validée par le service jeunesse-éducation.</i>	
<b><u>A compter du lundi 25 avril 2022 :</u></b>  Le bulletin d'inscription sera disponible. Vous pourrez donc continuer la démarche suivante sur le portail :		
3	<b>Créer l'inscription : « inscription scolaire maternelle ou élémentaire »</b>  <i>Cette inscription sera validée par le service jeunesse-éducation.</i>	
4	Après validation, vous recevrez un <u>mail de confirmation à présenter ou à transmettre par mail au directeur</u> de l'école.	

Si votre enfant est **scolarisé en GS à l'école Anne Frank ou aux Villes Moisan maternelle** cette année (2021/2022), votre enfant a été inscrit automatiquement en CP à Louis Guilloux ou aux Villes Moisan élémentaire. Si vous souhaitez changer d'école pour le cycle élémentaire, vous devez nous contacter par mail ([enfance.jeunesse@ploufragan.fr](mailto:enfance.jeunesse@ploufragan.fr)) afin de modifier votre dossier.

Vous n'êtes **pas résidant sur la commune de Ploufragan**, vous devez dans un premier temps télécharger et compléter le formulaire de demande de dérogation (disponible sur le site de la ville) qui sera à transmettre à votre commune de résidence **dès maintenant**, qui nous fera suivre **avant le 25 mai 2022**.

La scolarisation des enfants extérieurs à Ploufragan se fait sur acceptation de la commune de résidence et sa participation financière aux charges de fonctionnement de l'école ploufrananaise concernée.